

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIAL : UNE STRATÉGIE POUR LE CANTON DE GENEVE

Fiche mesure

M4 – Encourager et rémunérer les services d'intérêt général rendus par l'agriculture

Porteurs envisagés	OCCAN avec OCEau, OCEV et les communes.
Référents	Philippe Meylan et Emmanuel Ansaldi (Association « ma-terre »)
Date	Octobre 2026

Contribution à la stratégie SADT

Objectif de la mesure
Rémunérer, à l'échelle cantonale, les services d'intérêt général rendus par l'agriculture au-delà des paiements directs ; les communes réorientent leurs achats publics vers les exploitations qui les produisent.
Résultats / livrables attendus
• Confédération - Paiements directs : socle national, une partie des services déjà payée • Canton (M4) - Rémunère les services propres à Genève, en complément, sans doublon • Communes - Reconstitue le lien entre les champs du territoire et l'assiette des habitants

Description détaillée

Description du fonctionnement concret de la mesure
• Nourrir d'abord - La production de denrées de qualité reste la fonction première : l'exploitation vit d'abord de ses produits. Les services d'intérêt général la complètent, sans fragiliser sa viabilité.

- **Compléter le fédéral, sans doublon** - Les paiements directs rémunèrent déjà une partie des prestations d'intérêt général. M4 ne paie que les services liés aux besoins propres à Genève : ni double financement, ni obligation légale rémunérée.
- **Acheter un résultat territorial** - La collectivité rémunère un service effectivement rendu et vérifiable (drainages épurés avant retour aux cours d'eau, drainages pilotés selon les besoins des cultures et des sols, canopée productive créant des îlots de fraîcheur), sur la base des coûts complets, travail compris, établis avec la profession.
- **Réorienter plutôt qu'ajouter** - Rémunérer les services, c'est investir dans la prévention : on réoriente progressivement des budgets qui servent aujourd'hui à réparer (eaux, sécheresse, ruissellement, chaleur), plutôt qu'une charge nouvelle.
- **Relier service rendu et débouché** - Les communes recréent le lien entre producteurs et habitants consommateurs : restauration collective et achats publics peuvent privilégier les produits des exploitations engagées.
- **Construire un contrat territorial simple** - L'agriculteur produit et protège ; la collectivité rémunère le service et crée les débouchés. Participation libre, risques partagés, contrats pluriannuels, sans couche administrative en plus.

Principaux freins et risques

- Aide sans réallocation
- Doublon avec le fédéral, procédures empilées
- Entretien sous-financé
- Service décorrélé du modèle économique
- Débouchés insuffisants

Facteurs clés de succès

- Primauté nourricière et viabilité
- Mesures co-conçues avec les agriculteurs
- Coûts complets, risques partagés
- Financement par réallocation
- Simplicité administrative
- Débouchés locaux sécurisés

Mise en œuvre et pilotage

Gouvernance et portage envisagés

- **Pilotage** - OCAN avec OCEau, OCEV et les communes.
- **Acteurs à mobiliser** – Agriculteurs, AgriGenève, Communes / restauration collective / consommateurs, AGRIDEA, milieux recherche et académique, OPAGE, société civile.

Plan d'action / grandes étapes

- **Structuration · 2026–2027**
Identifier avec les agriculteurs les services prioritaires propres à Genève, les

pratiques et aménagements nécessaires, leurs coûts complets (investissement, entretien, travail) et les budgets publics déjà consacrés à réparer.

- **Expérimentation & validation · 2027-30**
Tester sur le site de la plaine de l'Aire, mesurer les effets, préciser la rémunération, des contrats et contrôles simples, mettre en œuvre les engagements d'approvisionnement avec les communes.
- **Déploiement · 2030–20..**
Réorienter progressivement les financements curatifs vers les services préventifs démontrés et conclure des contrats territoriaux pluriannuels, sans doublon avec le fédéral.

Moyens à mobiliser

Budget curatif réorienté vers la prévention

Autres informations utiles

Acteurs.trices consulté.e.s durant le travail d'approfondissement

Lors d'un atelier réalisé le 28 septembre 2026 :

Yvan Chollet	Agriculteur
Aurélien Bouchet	AgriGenève
Christian Meisser	Viridis (bureau d'études environnement)
Nicolas Besançon	AGRIDEA
Omblin Heili	Université de Genève

Les résultats de l'atelier sont disponibles à l'adresse https://ma-terre.ch/page/projet_sadt

Commentaires additionnels des acteurs et actrices

Participant.e.s à l'événement consultatif du 16 octobre, autres :

- A venir...